
A LIRE ATTENTIVEMENT

Pour les membres affiliés avant le 31/12/2017, cotisation de base : 80 Euros,

Parent Charge (60 Euros)

Pour les Nouveaux Membres AU 01/01/2018

Adhésion à l'ASBL : Age limité à 60 Ans

Tarif- Cotisation d’Affiliation : 125 € / An.

- Cotisation de Base : 80 € / An.
- Enfant à Charge (de 18 à 25 ans aux Etudes 20 /An en remettant Attestation de Scolarité
- Parent à charge : 60 Euros /An/par Parent.
- Enfant de + de 25 ans aux Etudes : Nouvelle Affiliation.
- Enfants bénéficiant de revenus de quelque nature que ce soit : Nouvelle Affiliation.

Important : Nous vous rappelons que la Cotisation de Base : 80 Euros couvre uniquement

La Famille (Epoux+Epouse+ Enfants de – 18 ans)

Tout changement dans la situation des enfants de + de 18 ans doit nous être communiqué, ainsi que le Changement d’Adresse par Envoi d’une Lettre Recommandée.

Notre ASBL n’est pas une Compagnie d’Assurance.

La Cotisation est payable dans la Huitaine (si paiement de la Cotisation en retard, vos droits ne sont plus couverts et vous serez considéré comme démissionnaire. Pas de Rappel ne sera envoyé.
En cas de réinscription, dossier soumis au Bureau de la Fcab.

Période de Stage pour les nouveaux membres à partir du 01/01/2018: 36 mois.

En cas de décès : Contacter le Secrétariat, si le membre contacte une Entreprise de Pompes Funèbres à son initiative, la FCAB ne prendra pas en charge les frais de Rapatriement ou Frais Funéraires en Belgique qui en découleront.

A charge de la Famille : la Toilette Funéraire+ Kfen.

Les Frais Administratifs (Hôpitaux, Administration Communale) éventuellement Frais de Morgue, Frais de Scellés, Frais de Funérarium autre que celui des Ets Van-Hove –Gava.

Intervention Financière de la FCAB s'arrête à l'Aéroport de Départ.

Aucune Facture des Frais Funéraires payé par la FCAB ASBL ne sera remise, sauf demande motivée d'un Notaire.

En cas de Transfert via Paris, Frais de Transfert à charge de la Famille.

FCAB prend à sa charge les Frais de Rapatriement+ 1 billet Avion accompagnateur avec un plafond maximum de 500 Euros.

En cas d'inhumation dans un carré musulman en Belgique, intervention Financière de la FCAB dans les Frais Funéraires (avec un maximum de 2000 Euros) le prix de la concession est à charge de la famille.

Contact de notre Secrétariat : 0478-28-14-66 (Mr ASMAOUI °ou Mr BENABDELOUAHED 0491-74-24-75

Adresse Secrétariat Administratif : Rue du Miroir 20, 7000 Mons

Nous nous en tiendront strictement à ces modalités d'application.